Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 18/04/2023 à 17h32 Réference de l'AR : 008-210800702-20230411-110423_01-DE Affiché le 18/04/2023 ; Certifié exécutoire le 18/04/2023

République Française Département ARDENNES Commune de Boulzicourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Référence

110423 01

Objet de la délibération

TAXES LOCALES DIRECTES 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

Date de la convocation

04/04/2023

Date d'affichage

04/04/2023

Vote

A l'unanimité

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture des Ardennes Le : 12/04/2023

Εt

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le 11 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MAUROY Pascal, Maire

<u>Présents</u>: M. MAUROY Pascal, Maire, Mmes: CARRE Géraldine, MALHERBE Caroline, PERIN Aurélie, PETITPAS Julien, RICHART Hélène, MM: BELLOY Janic, LE CORRE Bernard, RENARD Claude, VAIREAUX Romuald, VALET Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ZANELLI Catherine à Mme MALHERBE Caroline, M. GILQUIN Nicolas à M. LE CORRE Bernard

Absent(s) ayant donné procuration : M. RENOU Nicolas à M. VALET Jean-Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme ZANELLI Catherine

Objet de la délibération : TAXES LOCALES DIRECTES 2023

Le Conseil Municipal, après avoir été soumis au vote, décide à l'unanimité des membres votants, de ne pas modifier les taux et de fixer les taux au titre de l'année 2023 comme suit :

Taxe foncière (Bâti)

52 %

Taxe foncière (non bâti) 37.46 %

Taxe habitation

30.79 %

La base des taux va subir une revalorisation de l'état de 7%

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

> PASCAL MAUROY 2023.04.18 16:33:42 +0200 Ref:20230418_151402_1-1-O Signature numérique le Maire

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 18/04/2023 à 17h46 Réference de l'AR: 008-210800702-20230411-110423_02-DE Affiché le 18/04/2023; Certifié exécutoire le 18/04/2023

République Française Département ARDENNES Commune de Boulzicourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Référence 110423_02

Objet de la délibération
SUBVENTIONS
ASSOCIATIONS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

Date de la convocation 04/04/2023

Date d'affichage 04/04/2023

Vote

A l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture des Ardennes Le : 12/04/2023

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le 11 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MAUROY Pascal, Maire

<u>Présents</u>: M. MAUROY Pascal, Maire, Mmes: CARRE Géraldine, MALHERBE Caroline, PERIN Aurélie, PETITPAS Julien, RICHART Hélène, MM: BELLOY Janic, LE CORRE Bernard, RENARD Claude, VAIREAUX Romuald, VALET Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ZANELLI Catherine à Mme MALHERBE Caroline, M. GILQUIN Nicolas à M. LE CORRE Bernard Absent(s) ayant donné procuration : M. RENOU Nicolas à M. VALET Jean-Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme ZANELLI Catherine

Objet de la délibération : SUBVENTIONS 2023 pour ASSOCIATIONS

Comme chaque année, les associations du village sollicitent la commune afin d'obtenir une subvention.

Pour rappel la législation est la suivante :

Toute association <u>déclarée</u> et <u>immatriculée au répertoire Sirene</u> peut demander une subvention pour :

- réaliser une action ou un projet d'investissement,
- contribuer au développement d'activités,
- ou contribuer au financement global de son activité.

La subvention doit être utilisée pour une action déterminée, l'association doit fournir à l'organisme qui la subventionne un compte rendu financier.

Ce document doit prouver que les dépenses effectuées sont conformes à l'objet de la subvention. Il doit être transmis dans les 6 mois suivant la fin de <u>l'exercice : Période durant laquelle les données chiffrées d'une entreprise (activité et patrimoine) sont enregistrées. L'exercice dure en général 12 mois, alignés ou non sur l'année civile. Pour lequel la subvention a été attribuée.</u>

L'organisme qui a accordé la subvention doit communiquer, à toute personne qui le demande, le budget, les comptes de l'association, la demande de subvention, la convention et le compte rendu financier.

L'utilisation des subventions attribuées par l'État, une collectivité

territoriale ou un établissement public peut faire l'objet de contrôles :

- par l'autorité qui a accordé la subvention,
- et par les comptables supérieurs du Trésor, de l'inspection générale des finances, de certains corps d'inspection et de la cour des comptes.

Ces contrôles financiers visent à vérifier que les subventions ont été utilisées pour réaliser l'objectif fixé.

Après avoir vérifié : le bilan financier 2022, l'état des comptes, pris connaissance du prévisionnel 2023 et de la demande de subventions.

Associations du village

- ECVB: à traiter lors d'un prochain conseil

ASB: 1 400 €

- Parents Elèves : 300 €

- Gym Entretien Adultes: 300 €

- Twirling Bâtons: 500 €

- La Société de Chasse : 400 €

– UNC : 300 €

- Familiale Rurale des Aînés : 200 €

- Club A.C.B: 500 €

Boulzicourt AAPPMA: 400 €

– SAVVE : 150€

- Les 3 Bourriques : à traiter lors d'un prochain conseil

Associations extérieures

- La LISA: pas suffisamment de pièces

- Noël Ardennais Démunis : 100€

Pour rappel, l'utilisation des subventions attribuées par une collectivité territoriale ou un établissement public peut faire l'objet de contrôles :

- par l'autorité qui a accordé la subvention,
- et par les comptables supérieurs du Trésor, de l'inspection générale des finances, de certains corps d'inspection et de la cour des comptes.

Ces contrôles financiers visent à vérifier que les subventions ont été utilisées pour réaliser l'objectif fixé d'où la nécessité d'obtenir un dossier complet avant le vote.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.



PASCAL MAUROY 2023,04.18 16:33:12 +0200 Ref:20230418_152403_1-1-O Signature numérique le Maire Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 18/04/2023 à 18h14 Réference de l'AR : 008-210800702-20230411-110423_03-DE Affiché le 19/04/2023 ; Certifié exécutoire le 19/04/2023

République Française Département ARDENNES Commune de Boulzicourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Référence 110423 03

Objet de la délibération

Prévision des travaux et achats 2023 sur le budget principal et annexe

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

Date de la convocation 04/04/2023

Date d'affichage 04/04/2023

Vote

A l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture des Ardennes Le : 12/04/2023

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le 11 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MAUROY Pascal, Maire

<u>Présents</u>: M. MAUROY Pascal, Maire, Mmes: CARRE Géraldine, MALHERBE Caroline, PERIN Aurélie, PETITPAS Julien, RICHART Hélène, MM: BELLOY Janic, LE CORRE Bernard, RENARD Claude, VAIREAUX Romuald, VALET Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ZANELLI Catherine à Mme MALHERBE Caroline, M. GILQUIN Nicolas à M. LE CORRE Bernard Absent(s) ayant donné procuration : M. RENOU Nicolas à M. VALET Jean-Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme ZANELLI Catherine

<u>Objet de la délibération</u> : Prévision des travaux et achats 2023 sur le budget principal.

BILAN des Travaux 2022 :

L'adjoint chargé de la commission travaux fait le point sur les deux commissions qui ont eu lieu.

- ➤ Vidéo protection : début des travaux 1^{er} trimestre 2022 : 16 824.16€ TTC
- SUBVENTION DETR +REGION obtenues = 9 113.09€
- ➤ Trottoirs Lotissement du Parc 4ème tranche : 16 284.30€ +
- 13 008.06€ TTC reporté en 2023
- ➤ Busage route de Flize : 3 714€
- ➤ Porte extérieure des wc de la Mairie : 3 624.90€
- Diverses purges dans le village
- > Araser le derrière de la salle des fêtes (location pelle à l'heure)
- Divers talus sur les hauteurs du village (carrière, Bourlette)
- > Gravillonnage bicouche rue du Stade + rue du château d'eau
- ➤ Aménagement Haut de la Lambette
- Rebouchage des trous (chemin de la guinguette, etc.)
- > Rebouchage bas de Bourlette : fait en partie

TRAVAUX à finir ou à faire :

- ➤ Etude réfection rue de Bourlette (travaux pour 2024 si le BP le permet). L'étude est budgétisée sur 2023.
- ➤ Rénovation 3 façades logement communal rue de la Lambette : 5 241.60€ + 12 784.80€+ 8 517.60€ TTC doit commencer en avril

- SUBVENTION REGION obtenue pour 11 060€

Suite à la réunion du 5 octobre 2022, divers travaux ont été planifiés pour 2023 :

- > Création de Trottoirs entre le lot. Le Parc et les HLM : Entreprise STP Vence, coût globale : 17 942.50 € HT soit 21 531 € TTC : validée par la commission finances.
- > Gravillonnage Rue de Gailla et Chemin de Thin : non retenu par la commission finances pour 2023,
- > Création Conduite d'eau potable : attente due à l'évolution du plan EAU Macron,
- > Remplacement du fourneau salle Polyvalente : accepté Entreprise EOLUTION coût 7 298 € HT soit 8757.60 € TTC : validé par la commission des finances,
- > Gravillonnage Rue des Jardins, Montcornet et Dame Rose : Entreprise retenue STP VENCE coût 6 590 € HT soit 7 908 € TTC : validé par la commission des finances,
- > Chantier du patrimoine : Réfection des lavoirs : Rue de la Gravière et la Gare.
- 3 entreprises ont été contactées pour des devis. La communauté de Communes des crêtes préardennaises demande de commencer par la réfection du petit lavoir (Gravière) du fait que l'entreprise de réinsertion connait quelques problèmes financiers et de personnel.
- > Sécurisation de la RD 951 : Demandes de subventions DETR obtenues pour 20 696.25€. Les devis sont en cours.
- > Installation de 3 nouvelles caméras : 10 673.62€
 - 1 derrière les Ateliers municipaux
- 1 à l'entrée du village en provenance de Charleville et Route de Flize.
- 1 à l'entrée du village en provenance de St Pierre au niveau de la Zone d'activités.

Subventions demandées à la Région 2 668.40 € + FIPDR 4 447.34 € pour 4 caméras car une a été rajoutée au stade en 2022.

- > Travaux Zone Parc de la Vence : réunion entre la commission travaux, le cabinet DUMAY et les diverses entreprises dont la FDEA pour l'enfouissement du réseau rue du Stade.
 Début travaux : juin 2023.
- > Abattage des arbres dangereux : Pont de Navaux et Lotissement Le Parc, abatage en cours.
- > Achat d'un Giro broyeur : 1 960€

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité les travaux prévus ou en cours vu lors de différentes commissions travaux mais également lors de conseil municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

PASCAL MAUROY 2023,04,18 17:50:02 +0200 Ref:20230418_174402_1-1-O Signature numérique le Maire

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 18/04/2023 à 17h32 Réference de l'AR: 008-210800702-20230411-110423_04-DE Affiché le 18/04/2023; Certifié exécutoire le 18/04/2023

République Française Département ARDENNES Commune de Boulzicourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Référence

Objet de la délibération

COMPTE DE GESTION 2022
BUDGET DES EAUX

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

Date de la convocation 04/04/2023

> Date d'affichage 04/04/2023

> > Vote

A l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture des Ardennes Le : 11/04/2023

BOUL

Publication ou notification

L' an 2023 et le 11 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MAUROY Pascal, Maire

<u>Présents</u>: M. MAUROY Pascal, Maire, Mmes: CARRE Géraldine, MALHERBE Caroline, PERIN Aurélie, PETITPAS Julien, RICHART Hélène, MM: BELLOY Janic, LE CORRE Bernard, RENARD Claude, VAIREAUX Romuald, VALET Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ZANELLI Catherine à Mme MALHERBE Caroline, M. GILQUIN Nicolas à M. LE CORRE Bernard Absent(s) ayant donné procuration : M. RENOU Nicolas à M. VALET Jean-Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme ZANELLI Catherine

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET DES EAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants adopte et vote le compte de gestion 2022 du service des eaux de Boulzicourt dressé par le Trésorier et qui est en conformité avec le compte administratif 2022 établi par le service des eaux de Boulzicourt.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

> PASCAL MAUROY 2023.04.18 16:34:11 +0200 Ref:20230418_161402_1-1-O

Signature numérique le Maire

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 18/04/2023 à 17h32 Réference de l'AR: 008-210800702-20230411-110423_05-DE Affiché le 18/04/2023; Certifié exécutoire le 18/04/2023

République Française Département ARDENNES Commune de Boulzicourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Référence

110423_05

Objet de la délibération

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE EAU

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

Date de la convocation

Date d'affichage 04/04/2023

Vote A l'unanimité

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture des Ardennes Le : 11/04/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MAUROY Pascal, Maire

<u>Présents</u>: M. MAUROY Pascal, Maire, Mmes: CARRE Géraldine, MALHERBE Caroline, PERIN Aurélie, PETITPAS Julien, RICHART Hélène, MM: BELLOY Janic, LE CORRE Bernard, RENARD Claude, VAIREAUX Romuald, VALET Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ZANELLI Catherine à Mme MALHERBE Caroline, M. GILQUIN Nicolas à M. LE CORRE Bernard

Absent(s) ayant donné procuration : M. RENOU Nicolas à M. VALET Jean-Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme ZANELLI Catherine

<u>Objet de la délibération</u> : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE EAU

Le Maire, Monsieur Mauroy Pascal, quitte la salle (le maire ne participant au vote) afin que l'adjoint aux Finances, Monsieur Bernard Le Corre, présente le Compte administratif **2022** du budget annexe du service de l'Eau à l'assemblée délibérante.

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture **2022** du budget annexe du service de l'Eau comme suit :

- un excédent d'investissement de 100 731.59 €,
- un excédent d'exploitation de 692 286.03 €,

Compte tenu de l'absence des restes à réaliser en dépenses et de l'absence de restes à réaliser en recettes attendues, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte et vote le compte administratif 2022 du budget annexe du service de l'Eau et décide d'inscrire :

- au compte 001, un excédent d'investissement de 100 731.59 €,
- Pas d'affectation au compte 1068,
- au compte 002, un excédent d'exploitation de 692 286.03

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.



PASCAL MAUROY 2023.04.18 16:32:31 +0200 Ref:20230418_162403_1-1-O Signature numerique le Maire Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 18/04/2023 à 18h18 Réference de l'AR: 008-210800702-20230411-110423_07-DE Affiché le 19/04/2023; Certifié exécutoire le 19/04/2023

République Française Département ARDENNES Commune de Boulzicourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Référence

110423_07

Objet de la délibération

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

Date de la convocation 04/04/2023

Date d'affichage 04/04/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture des Ardennes Le : 12/04/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MAUROY Pascal, Maire

<u>Présents</u>: M. MAUROY Pascal, Maire, Mmes: CARRE Géraldine, MALHERBE Caroline, PERIN Aurélie, PETITPAS Julien, RICHART Hélène, MM: BELLOY Janic, LE CORRE Bernard, RENARD Claude, VAIREAUX Romuald, VALET Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ZANELLI Catherine à Mme MALHERBE Caroline, M. GILQUIN Nicolas à M. LE CORRE Bernard Absent(s) ayant donné procuration : M. RENOU Nicolas à M. VALET Jean-Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme ZANELLI Catherine

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte et vote le compte de gestion 2022 de Boulzicourt dressé par le Trésorier et qui est en conformité avec le compte administratif 2022 établi par la Commune de Boulzicourt.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pascal MAUROY

PASCAL MAUROY 2023.04.18 17:40:21 +0200 Ref:20230418_165801_1-1-O Signature numérique le Maire

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 18/04/2023 à 18h10 Réference de l'AR: 008-210800702-20230411-110423_08-DE Affiché le 19/04/2023 ; Certifié exécutoire le 19/04/2023

République Française Département ARDENNES Commune de Boulzicourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Référence 110423_08 L' an 2023 et le 11 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MAUROY Pascal, Maire

Objet de la délibération COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

Présents: M. MAUROY Pascal, Maire, Mmes: CARRE Géraldine, MALHERBE Caroline, PERIN Aurélie, PETITPAS Julien, RICHART Hélène, MM : BELLOY Janic, LE CORRE Bernard, RENARD Claude, VAIREAUX Romuald, VALET Jean-Pierre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ZANELLI Catherine à Mme MALHERBE Caroline, M. GILQUIN Nicolas à M. LE CORRE Bernard Absent(s) ayant donné procuration : M. RENOU Nicolas à M. VALET Jean-Pierre

Date de la convocation 04/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme ZANELLI Catherine

Date d'affichage

Objet de la délibération: COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

04/04/2023 Vote

Le Maire, Monsieur Mauroy Pascal, quitte la salle afin que l'adjoint aux Finances, Monsieur Bernard Le Corre, présente le Compte administratif 2022 du budget principal à l'assemblée délibérante.

A l'unanimité Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture 2022 du budget principal comme suit:

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture des Ardennes Le : 12/04/2023

un excédent d'investissement de 56 784.87 €

 un excédent de fonctionnement de de 228 306.90 € Compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 144 886.46 € et en recette de 285 715€, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants (12 présents – 13 votants - 13 pour), adopte et vote le compte administratif 2022 du budget principal et décide

Publication ou notification du :

d'inscrire:

- au compte 001, un excédent d'investissement de 56 784.87 €.
- Pas d'affectation au compte 1068,
- au compte 002, un excédent de fonctionnement 228 306.90 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.



PASCAL MAUROY 2023.04.18 17:40:44 +0200 Ref:20230418_170405_1-1-O Signature numérique le Maire Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 12/04/2023 à 11h32 Réference de l'AR : 008-210800702-20230411-110423_15-DE Affiché le 12/04/2023 ; Certifié exécutoire le 12/04/2023

République Française Département ARDENNES Commune de Boulzicourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Référence 110423_15

Objet de la délibération

Vente aux enchères bâtiment AEL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

Date de la convocation 04/04/2023

Date d'affichage 04/04/2023

Vote

A l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture des Ardennes Le : 12/04/2023

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le 11 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MAUROY Pascal, Maire

<u>Présents</u>: M. MAUROY Pascal, Maire, Mmes: CARRE Géraldine, MALHERBE Caroline, PERIN Aurélie, PETITPAS Julien, RICHART Hélène, MM: BELLOY Janic, LE CORRE Bernard, RENARD Claude, VAIREAUX Romuald, VALET Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ZANELLI Catherine à Mme MALHERBE Caroline, M. GILQUIN Nicolas à M. LE CORRE Bernard Absent(s) ayant donné procuration : M. RENOU Nicolas à M. VALET Jean-Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme ZANELLI Catherine

Objet de la délibération : Vente aux enchères bâtiment AEL

Le maire informe le conseil municipal que l'ancien bâtiment AEL a été vendu aux enchères le 23/03/2023. L'avocat choisit, Maitre Lacourt, était présent et nous a informé que le bien avait été vendu pour la somme de 68 000€ + 2 806€ de frais = 70 806€.

Pour rappel, le conseil municipal avait décidé à la majorité (2 abstentions ; 11 pour), le 07/02/2023, de fixer le montant de l'enchère à 80 000€ maximum.

Ainsi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité de maintenir sa préemption,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE d'élaborer un dossier de demande de subventions auprès de la Région au titre des friches industrielles afin de participer à la rénovation.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

so Autegistre sont les signatures.

PASCAL MAUROY 2023.04.12 11:19:49 +0200 Ref:20230412_111402_1-1-O Signature numěrique le Maire